

CONSEIL D'ADMINISTRATION INSTITUT D'ETUDES POLITIQUES D'AIX-EN-PROVENCE

DÉLIBÉRATION n° 2018/10/18-8

Le **conseil d'administration**, en sa séance du 18/10/2018,
sous la présidence de Madame Francine Mariani-Ducray,

Vu le Code de l'Éducation, notamment ses articles D741-9 à D741-11 ;

Vu le décret n°89-902 du 18 décembre 1989 relatif aux instituts d'études politiques dotés d'un statut d'établissement public administratif associés à une université ;

Vu la délibération n°2018/03/10-6 du 10 mars 2018.

Vu le règlement intérieur de l'institut d'études politiques d'Aix-en-Provence ;

Vu le règlement des études ;

DÉCIDE :

OBJET : Modulation des tarifs de la formation continue

Le conseil approuve la possibilité pour le Directeur de l'institut d'Etudes Politique d'Aix-en-Provence, de moduler les tarifs de formation continue tels que fixés dans la délibération n°2018/03/10-6 du 10 mars 2018 dans les conditions ci-dessous :

- Remise d'un maximum de 10% lorsque le nombre d'inscrits d'un même établissement à une même formation est supérieur à 4 (au cours d'une année universitaire N)
- Remise d'un maximum de 20% lorsque le nombre d'inscrits d'un même établissement à une formation de l'IEP est supérieur à 8 (au cours d'une année universitaire N)

Cette délibération est adoptée par le conseil d'administration après en avoir délibéré et à l'issue d'un vote des membres par 23 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 abstention.

Membres en exercice : 30
Quorum : 15
Présents et représentés : 23

Fait à Aix-en-Provence, le 18/10/2018

Francine Mariani-Ducray
Présidente du conseil d'administration
de l'IEP d'Aix-en-Provence

DATE AFFICHAGE :